

Paris, le 10 avril 2025

## Prorogation du SRP+10 et de l'encadrement des promotions : une étape indispensable mais pas suffisante pour la création de valeur dans la chaîne alimentaire

La Coopération Agricole se félicite de l'adoption de la proposition de loi prolongeant, jusqu'en avril 2028, les dispositifs d'encadrement des promotions et du seuil de revente à perte majoré de 10% issus des lois EGalim. Ce vote marque l'engagement clair de la représentation nationale en faveur d'une rémunération juste et stable pour la production agricole française, en protégeant les matières premières agricoles contre la guerre des prix menée par la grande distribution.

Les coopératives agricoles ont l'obligation de collecter et valoriser durablement la production de leurs associés coopérateurs servant ainsi le dynamisme socio-économique des territoires. Cependant, pour remplir cette mission dans un contexte de plus en plus instable et ultra-concurrentiel, elles ont besoin de protection et d'un environnement juridique et fiscal stable.

La prorogation des dispositifs EGalim, sans ajouter de complexité législative, est une solution pragmatique. **Pour La Coopération Agricole, l'avenir de la ferme France et de son outil industriel réside dans la confiance, la coopération et la transparence entre les acteurs de la chaîne alimentaire** qui doivent partager la même ambition : relever le défi de la réindustrialisation pour maintenir les approvisionnements dans les territoires et nourrir durablement les populations.

**C'est pourquoi, La Coopération Agricole appelle désormais à aller plus loin en interdisant les publicités comparatives au niveau européen, afin d'enrayer la guerre des prix.**

### **Dominique Chargé, Président de La Coopération Agricole :**

*« Je salue l'engagement des parlementaires qui ont préservé la valeur de notre alimentation, tout en évitant d'ajouter de la complexité dans les relations commerciales. Sans cette loi qui préserve les acquis de la loi EGalim 1, les coopératives, auraient souffert encore plus gravement de la guerre des prix. Devant la multiplicité des crises et l'instabilité du monde, notre enjeu est aujourd'hui de dégager des marges pour amortir les chocs, investir dans les transitions, dans la modernisation de nos outils de productions. Je réaffirme qu'il n'y a pas de souveraineté agricole sans une industrie agroalimentaire forte, enracinée dans les territoires, capable de structurer et valoriser les filières agricoles et agroalimentaires françaises. »*

### **Contact presse :**

Sabri Derradji – [sderradji@lacoopagri.coop](mailto:sderradji@lacoopagri.coop) – 06 61 85 90 77

